

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 4 novembre 2020

Présents : MM. INACIO (Vice Président), GOMES PEDRO, BIDARD, NOYELLE, MOURAUX (Représentant Comité de Direction)
Assiste : MM. BARDET (C.T.D. D.A.P. 78) & OGEREAU (salarié DYF)

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DE LA PRATIQUE

Nous vous informons que la pratique du football pour les licenciés des U6 aux U13 peut reprendre sous certaines conditions :

1. Accord des municipalités pour la mise à disposition des infrastructures sportives
2. Respect des règles sanitaires en vigueur (cf. [affiche de prévention F.F.F.](#))
3. Reprise de la pratique sans passes ni contacts (cf. [Guide de reprise de la pratique : scénario de reprise n°3](#))

VERIFICATIONS LICENCES

La Commission a procédé avant le confinement à la vérification des licenciés de chaque club pour s'assurer qu'ils avaient les effectifs suffisants pour chaque équipe engagées dans les différentes catégories.

Les clubs ci-dessous sont ceux pour lesquels la Commission a noté une infraction. Elle vous informe qu'elle procédera à la mise à jour de ces données, afin de vérifier que vous avez bien procédé à la régularisation de cette situation. Vous ne pourrez participer aux rencontres ou plateaux à la reprise qu'à condition de posséder le nombre minimum de licenciés requis pour la pratique dans les catégories concernées. Nous ne doutons pas que vous serez mettre à profit cette période de confinement et de limitation de la pratique pour ne plus faire jouer à l'avenir des enfants non licenciés et donc non assurés.

ABLIS F.C. SUD 78

U6 : 2 équipes inscrites, 2 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U6-U7 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 1 équipe inscrite, 3 licenciés. Seulement 0 équipe possible

ACHERES C.S.

U6 : 4 équipes inscrites, 2 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U6-U7 : 2 équipes inscrites, 6 licenciés. Seulement 1 équipe possible

BOUAFLE FLINS S/SEINE ENT.

U6-U7 : 4 équipes inscrites, 9 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 8 équipes inscrites, 39 licenciés. Seulement 5 équipes possibles

BOUGIVAL FOOTBALL

U6 : 2 équipes inscrites, 0 licencié. Seulement 0 équipe possible

BUCHELOISE AS

U6 : 1 équipe inscrite, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible
U6-U7 : 3 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

CARRIERES GRESILLONS A.S.

U6 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible

CERNAY LA VILLE A.S. (entente cernay bonnelles 17 tournants)

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 2 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U8-U9 : 1 équipe inscrite, 4 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U10-U11 : 1 équipe inscrite, 5 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U12-U13 : 1 équipe inscrite, 6 licenciés. Seulement 0 équipe possible

CHANTELOUP LES VIGNES U.S.

U6-U7 : 4 équipes inscrites, 7 licenciés. Seulement 1 équipe possible

COIGNIERES F.C. (entente COIGNIERES/LA VERRIERE FC)

U6 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U10-U11 : 2 équipes inscrites, 11 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U12-U13 : 2 équipes inscrites, 10 licenciés. Seulement 1 équipe possible

CRAVENT F.C.

U9 : 1 équipe inscrite, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible

EPONE U.S.B.S

U6-U7 : 3 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible.

FONTENAY LE FLEURY FC

U6-U7 : 4 équipes inscrites, 10 licenciés. Seulement 2 équipes possibles.

FONTENAY ST PERE A.S.

U6-U7 : 1 équipes inscrite, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible

GAMBAIS FOOTBALL

U6-U7 : 1 équipe inscrite, 3 licenciés. Seulement 0 équipe possible
U10-U11 : 1 équipe inscrite, 5 licenciés. Seulement 0 équipe possible

ISSOU A.S.

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 4 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 3 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U10-U11 : 1 équipes inscrite, 6 licenciés. Seulement 0 équipe possible

JOUY EN JOSAS U.S. (entente LOGES EN JOSAS)

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 2 équipes inscrites, 9 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U10-U11 : 3 équipes inscrites, 22 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

JUZIERS F.C.

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 4 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 2 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 1 équipe possible

LE PECO U.S.

U6 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible

LIONS FC MAGNANVILLE

U8-U9 : 4 équipes inscrites, 14 licenciés. Seulement 3 équipes possibles

LOUVECIENNES A.S.

U8-U9 : 5 équipes inscrites, 11 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

MANTES CITY

U6 : 3 équipes inscrites, 0 licenciés. Seulement 0 équipe possible

MANTES LA VILLE FC

U10-U11 : 4 équipes inscrites, 30 licenciés. Seulement 3 équipes possibles

MANTES USC

U10-U11 : 2 équipes inscrites, 13 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U12-U13 : 1 équipe inscrite, 5 licenciés. Seulement 0 équipe possible

MAULOISE U.S. (entente GALLY MAULDRE – FEUCHEROLLES, CHAVENAY, MAREIL)

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 5 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U8-U9 : 4 équipes inscrites, 15 licenciés. Seulement 3 équipes possibles
U10-U11 : 6 équipes inscrites, 25 licenciés. Seulement 3 équipes possibles
U12-U13 : 4 équipes inscrites, 17 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

MEZY U.S. (entente HARDRICOURT US)

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 7 licenciés. Seulement 1 équipe possible

MONTFORT L'AMAURY F.C.

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 4 licenciés. Seulement 1 équipe possible

NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C.

U6 : 1 équipe inscrite, 2 licenciés. Seulement 0 équipe possible

PLATEAU DE BREVAL LONGNES F.C.

U8-U9 : 3 équipes inscrites, 11 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

POISSY A.S.

U6 : 3 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 2 équipes possibles
U6-U7 : 7 équipes inscrites, 12 licenciés. Seulement 1 équipe possible

PORCHEVILLE FC

U12-U13 : 1 équipe inscrite, 4 licenciés. Seulement 0 équipe possible.

PORT MARLY CS

U6-U7 : 2 équipes inscrites, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible
U10-U11 : 2 équipes inscrites, 10 licenciés. Seulement 1 équipe possible

ST CYR A.F.C.

U8-U9 : 5 équipes inscrites, 24 licenciés. Seulement 4 équipes possibles

VAUXOISE E.S.

U6-U7 : 3 équipes inscrites, 7 licenciés. Seulement 2 équipes possibles

VERRIERE FC (Entente COIGNIERES FC)

U10-U11 : 2 équipes inscrites, 10 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U12-U13 : 2 équipes inscrites, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible

VERSAILLES JUSSIEU A.S.

U6 : 1 équipe inscrite, 1 licencié. Seulement 0 équipe possible
U6-U7 : 3 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 2 équipes possibles
U8-U9 : 2 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 1 équipe possible

VESGRE AS (Entente BOUTIGNY PROUAIS)

U8-U9 : 2 équipes inscrites, 4 licenciés. Seulement 1 équipe possible
U11 : 2 équipes inscrites, 8 licenciés. Seulement 1 équipe possible

VILLEPREUX F.C.

U6 : 2 équipes inscrites, 4 licenciés. Seulement 1 équipe possible

CATEGORIE U11

Courriers

VERSAILLES JUSSIEU (sans distinction - 1 équipe)

Demande du club pour évoluer en poule C pour des raisons géographiques..

La Commission étudie votre demande. Elle pourra être possible si un club de la poule C donne son accord pour évoluer en poule B.

PORT MARLY CS (sans distinction - 2 équipes)

Demande du club pour changer de poule pour des raisons géographiques.

La Commission, après réception de votre second courrier, dans lequel vous dites qu'aucune poule ne correspond à vos souhaits, décide de vous maintenir dans les poules B1/B2 du Critérium sans distinction d'âge. Bien qu'elle comprend que certains déplacements puissent être lointains, notez que cette saison votre problématique vient de plusieurs critères. De moins en moins de clubs participent au Critérium sans distinction d'âge pour privilégier le Critérium par année d'âge et que le nombre de clubs dans votre secteur géographique n'est pas suffisant pour en constituer une poule spécifique.

Pour la bonne organisation du Critérium et de la pratique des enfants, nous comptons sur vous pour effectuer toutes les rencontres prévues au calendrier, malgré quelques déplacements lointains. Les clubs que vous rencontrez sont amenés à effectuer également des déplacements lointains pour se rendre chez vous.

CRITÉRIUM ESPOIR U12-U13

Audition

Poules C du 26/09/20

53850/53940 : ELANCOURT OSC 1 11 / CLAYES S BOIS USM 1 11

La Commission a reçu MM. IKHLEF Ali (éducateur U12 & Président du club) & CHADEAU Franck (Educateur U13), en visioconférence.

Considérant que le club des CLAYES SOUS BOIS a saisi la Commission Football Animation en raison d'un coup d'envoi tardif (16h50 pour 16h00) et que cela lui a causé des problèmes dans son organisation sur sa rencontre Seniors F à 11 dont les personnes cumulent les deux catégories.

Considérant qu'en audition le club d'ELANCOURT OSC a expliqué avoir un peu de retard, en raison de l'application du protocole COVID dont c'était la première expérimentation cette saison, mais que le club des CLAYES SOUS BOIS USM n'avait pas respecté ce dit protocole, pourtant envoyé par mail la semaine précédant la rencontre (notamment l'utilisation obligatoire de masques). M. CHADEAU ayant expliqué à ce sujet, que d'après lui, ils avaient tenté de faire au mieux, mais reconnaît que tout le monde ne portait pas de masques.

Considérant qu'au cours de la première audition, le club d'ELANCOURT OSC a relevé le fait que M. CHADEAU Franck était inscrit sur la FMI mais non présent sur la rencontre.

Considérant que MM. IKHLEF & CHADEAU ont dit ne pas avoir assisté à la rencontre et donc n'étaient pas présents sur les bancs de touches, bien que mentionnés sur la FMI, M. IKHLEF précisant être arrivé à 16h00 en raison de son travail, mais voyant le retard pris est reparti aux CLAYES SOUS BOIS pour s'occuper de la rencontre SENIORS F, laissant M. SAMASSA, seul encadrant de l'équipe U13, que M. CHADEAU dit avoir été là au début de la rencontre, mais qu'en présence de son enfant en bas âge, il ne s'est pas mis sur le banc de touche, mais dans les tribunes, qu'il a ensuite dû quitter sans revenir pour s'occuper de son enfant, laissant M. SURATE seul encadrant de l'équipe U12.

Considérant que MM. IKHLEF & CHADEAU sont bien mentionnés sur la FMI mais qu'il ne fait aucun doute, au vu de leurs propos, qu'ils n'ont pas officié en qualité d'éducateur référent ce jour là, Considérant que MM. IKHLEF & CHADEAU reconnaissent un cumul important de fonctions au sein du club (M. CHADEAU cumulant également sur 2 clubs), selon les propos de M. CHADEAU; « il se peut que cela pose des soucis à certains moments de la saison, nous serons peut être amenés à faire des choix ».

La Commission, après délibérations hors la présence des personnes concernées, décide ;

■ Amende de 200€ (2*100€) au club des CLAYES SOUS BOIS USM, pour inscription sur la feuille de match d'éducateur référent n'étant pas réellement présent sur la rencontre pour officier, alors qu'il s'agit d'une prérogative obligatoire pour participer à ce

dispositif (Annexe 2 RS DYF + Règlement de la compétition)

■ A ce titre, la Commission comptabilise ces deux absences comme absence d'éducateur suffisamment diplômé sur les deux rencontres, ce qui porte le total à 2 pour l'équipe U12 (en plus de celle du 10/10) et une pour l'équipe U13.

La Commission attire l'attention du club des CLAYES SOUS BOIS sur le bon respect des dispositions réglementaires, en particulier la présence impérative d'un éducateur suffisamment diplômé sur chaque rencontre.

Elle invite par ailleurs les éducateurs et dirigeants du club des CLAYES SOUS BOIS à visionner l'ensemble du webinaire de présentation du dispositif diffusé en début de saison, pour prendre connaissance des modalités de ce Critérium spécifique, pour lequel le club s'est nouvellement engagé cette saison.

Elle informe le club des CLAYES SOUS BOIS, que toute nouvelle infraction relevée pourra être synonyme de sortie immédiate du dispositif avec une non reprise la saison prochaine.

La Commission incite le club à effectuer un autodiagnostic de sa structure via le dispositif « Label Jeunes » afin de remédier à l'avenir à ces problèmes de structuration. Le District reste disponible pour aider le club dans cette démarche.

La Commission profite de cette affaire, pour rappeler à tous les clubs, qu'en ces temps de crise sanitaire, il est important de faire en sorte que toutes les mesures préconisées par la F.F.F. et les mairies d'accueil soient bien respectées, et ce afin d'éviter tout problème annexe au bon déroulement des rencontres de nos jeunes licenciés.

Dossier transmis

BOUAFLE FLINS ES

La Commission prend connaissance des décisions de la Commission Statuts & Règlements, à savoir 3 rencontres perdues en U13 & 2 en U12 pour participation irrégulière de joueurs, à savoir un nombre de joueurs surclassés au-delà du seuil fixé par le règlement.

Elle constate avec regrets ces infractions, d'autant plus que le club l'avait saisi pour demander une dérogation de surclassement, ce qui lui avait été explicitement refusé.

Par conséquent, la Commission décide l'exclusion à effet immédiat du club de BOUAFLE du dispositif Critérium Espoirs U12/U13, pour non respect de la réglementation en vigueur, avec pour circonstance aggravante, le fait de ne pas avoir tenu compte de la réponse de la Commission à cette demande de dérogation. Les équipes de BOUAFLE 1 & 11 ne participeront donc pas à la phase 2 du Critérium.

La Commission laisse le choix au club de réaffecter ses équipes sur les Critériums Départementaux par année d'âge ou sans distinction d'âge et demande une réponse impérative pour le lundi 14 décembre au plus tard.

Phase 1 => Phase 2

Pour consulter les classements de la 1ère phase et les poules de la 2ème phase : [cliquez ici](#).

Pour information et en application du Règlement de la compétition, les poules de la seconde phase se découpent ainsi :

- Poule Elite : 11 équipes
- Poule Espoir : 10 équipes
- Poule Promotion : 10 équipes

Par conséquent, la Commission, pour procéder au départage des équipes entre poules différentes a utilisé le règlement comme suit, s'arrêtant au point n°2.

Pour déterminer le classement des deuxièmes et des suivantes jusqu'aux dernières, les équipes seront départagées, à égalité de place, entre groupes d'une même division, qu'il s'agisse de groupes égaux ou inégaux, de la façon et dans l'ordre suivant :

1. Par les points obtenus sur le classement annexe des bonus/malus,
- 2. Par le quotient des jongles effectués par le nombre de matches homologués,**
3. Par le quotient des points obtenus par le nombre de matches homologués sans la jonglerie.